

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 53

Artikel: Lou Polhin
Autor: Moratel, J.-L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exactement comme le mouvement des montres et les cages des pendules et des horloges. Quant à la partie supérieure des maisons, il n'y a que les oiseaux et les ramoneurs qui puissent y plonger leurs regards et dire ce que les couvreurs font là-haut. On est donc forcé d'accepter en toute confiance la note des réparations que nous fournissent médecins, horlogers et couvreurs de toits.

C'est excellent, mais actuellement il ne s'agit pas de constater ces points de rapprochement ; nous avons à prouver notre assertion que les médecins forment la classe la plus nombreuse de la Suisse française, que dis-je ? de la Suisse entière, et même de toute la race humaine.

Nous avons l'intime conviction que les lecteurs du *Coniteur vaudois* partageront notre opinion quand ils auront lu l'anecdote que nous allons raconter.

« Nicolas III, marquis d'Este et de Ferrare, avait à sa cour un bouffon, nomma Gonella, qui se rendit célèbre par ces facéties. Ce maître bouffon savait toujours tirer un parti avantageux dans ses gageures. Un jour qu'il se trouvait au dîner du marquis, on vint à demander quelle était à Ferrare la profession la plus nombreuse. Le marquis ayant adressé la parole à Gonella pour lui demander son opinion.

» Monseigneur, lui répondit le bouffon, ne doutez point que ce ne soient les médecins qui forment dans cette ville le corps le plus nombreux. » — « Tu as bien peu de connaissance et de jugement, lui dit le marquis, de ce qui se passe dans la ville ; car à peine y a-t-il trois à quatre médecins. »

Gonella soutient son opinion : on parie. Que fait-il pour gagner la gageure ? Il va chez lui, s'enveloppe la tête d'un bonnet de laine et porte à sa bouche un mouchoir plié, comme un homme qui souffrait beaucoup des dents ; dans cet accoutrement il se place dans l'antichambre du prince. Tous ceux qui vont et viennent lui demandent en passant ce qu'il a, et lui enseignent un remède. Gonella a soin d'écrire les noms de tous ces prétendus médecins, et les différents remèdes qu'ils lui indiquent. Le marquis étant venu à passer, le plaint aussi sur son mal, et lui conseille de faire telle et telle chose. Gonella le remercie et dit qu'il va chez lui pour cela.

Le lendemain il vint, comme s'il avait été guéri, faire sa cour au marquis et lui dit qu'il croyait avoir gagné la gageure. En même temps, il lui présente une grande liste de tous ceux qui lui avaient donné des remèdes pour son mal de dents. Le marquis prenant cette liste, et se voyant à la tête, ne put s'empêcher de rire et d'avouer que c'étaient les médecins qui étaient en plus grand nombre à Ferrare, et peut-être partout ailleurs. Il fit en conséquence donner à son bouffon le prix de la gageure. »

Nous ne savons pas si la législation de Ferrare punissait déjà à cette époque l'exercice illégal de la médecine ; mais ce que nous savons de sûr et de certain, c'est que toute la population masculine et féminine de Lausanne serait passible de l'amende si l'autorité faisait pour suivre toutes les personnes qui se rendent coupables sous ce rapport.

F. N.

Lou Polhin⁴.

Prî dé Velarimboud onn'égua dé polhin
Herbâvé son petit in on tzamp dé sainfin.
A sa fam tits lés dzors noutron santion medzivé,
Et quand l'iré bin chou, à l'ombrou sé cutzivé ;
Et pus decé delé on lou vèiai trotta,
Troblha l'idiè dau ru, chu l'herba sé vuta.
Quò l'arai cru portant qu'in menant dinche dzoùiou,
L'arai dans son esprit léssi veni l'innouïou,
Et qu'on l'arai oiu, dans lou bin à plhin mor,
Souspira lou matin aprî la fin dau dzor ?
Vouaitze qu'onna vépra ie prand son grand coradzou :
« Mâré, nos fô déman tzandzi dé patouradzou :
Le chantou que por mé ci sainfin l'é mô-san,
Et que dé noutron ru l'idiè ne mé vò ran.
Chovant quand i'é medzi mé vint à but dé randré :
La golaire mé prand, et la mort mé va prandré. »
La mâré lai répond : « Déman nos partetrins :
Fô bin chôva la via au plhe bî dais polhins. »
L'òba lou landéman à pinna blhantzaïivé,
Que por vitou parti lou polhin dzemelhivé.
Enfin au grand galop lou vauque frou dau prâ.
La mâré derrai li tzertz' à l'amodourâ.
Montont sin s'arrêtâ per dais poutés tzerrairés,
Chu dais crets tot plhoumas, couvès dé budzounairés
Ne trauvont à medzi quié dais mègrous felâs ;
Et dau pourro polhin la fam ne passé pas.
Tot parai, bin lassâ aprî tant dés trottaiés.
Ie fâ tota la né dais puchantés ronhillâis.
Mâ onna droblha fam lou tint lou dzor d'apri.
Benirau dé trova dais folhés dé mauri,
Lai simblé que son tzamp n'iré p'oneor tant croûiou.
Adiu lés djuds dé fou, adiu lés chôts dé dzoùiou :
Ie tint l'orolhe bass' et ie trinné lou pî.
Adonedé son valet la mâré l'a pedî ;
Per lés sandais dais bous tot bounamant lou trinné,
Et pus pendant la né au sainfin lou raminné.
D'abord que lou polhin lai a beta lou nai,
« Ah ! ah ! vouaitze, so dit, on vretablhou gournai !
Vouaitze on bon païs, onna prali superba !
Et pus dé la boun' idie ! et pus dé la boun' herba !
On ne pau trova mî ; ne fô p'alla plhe lhin :
Ah ! que nos ins bin fé dé quitta lou sainfin. »
Mâ lou sélau révint.... vauque lou tzamp !.... l'Erbogne !
Et lou polhin l'é prai d'onna grôcha vergogne.

« Tira trù bin, mon fe, et t'a volhu tzandzî !
L'é la vatze inradja que t'aret corrodzi. »

J.-L. MORATEL.

L'ancien canal d'Entreroches et le chemin de fer de Morges-Lausanne-Yverdon.

Il y a environ deux siècles qu'un canal navigable fut établi dans la grande plaine marécageuse qui s'étend d'Yverdon jusqu'à Entreroches, dans le but de joindre le lac Léman à ce-

⁴ Pour pouvoir lire ce conte, il faut savoir que *lh* représente *elle mouillée* ; ainsi le verbe *mouiller*, nous l'écririons en patois *molhi*. — Dans quelques localités de la plaine, *lh* se remplace par un *i*. — Dans les Alpes *lh* se prononce *d ou* comme le *th* des Anglais.